

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2024

PHILOSOPHIE

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 8

Remarques d'ordre général

Les éléments d'évaluation qui sont associés à chaque sujet ne constituent pas des corrigés dotés d'une valeur prescriptive. Ils ne sont pas directement transposables en une échelle d'évaluation et de notation. Ils sont destinés à faciliter le travail des commissions d'entente et d'harmonisation en proposant aux professeurs-évaluateurs des pistes de réflexion à partager. Il est pertinent de les compléter en ajoutant des éléments ou des perspectives qui n'auraient pas été anticipés, et qui apparaissent nécessaires, notamment à la lecture des copies-test examinées par les commissions d'entente.

I - S'agissant du sens général de l'épreuve du baccalauréat et de son articulation aux connaissances et aux savoir-faire attendus, on se reportera au [programme des classes de la voie générale et de la voie technologique](#) et notamment aux indications suivantes :

1/ [Préambule – extrait]

« Dans les travaux qui lui sont demandés, l'élève :

- examine ses idées et ses connaissances pour en éprouver le bien-fondé ;
- circonscrit les questions qui requièrent une réflexion préalable pour recevoir une réponse ;
- confronte différents points de vue sur un problème avant d'y apporter une solution appropriée ;
- justifie ce qu'il affirme et ce qu'il nie en formulant des propositions construites et des arguments instruits ;
- mobilise de manière opportune les connaissances qu'il acquiert par la lecture et l'étude des textes et des œuvres philosophiques. »

2/ [Exercices et apprentissage de la réflexion philosophique - extrait] :

« (...) Explication de texte et dissertation sont deux exercices complets qui reposent sur le respect d'exigences intellectuelles élémentaires : exprimer ses idées de manière simple et nuancée, faire un usage pertinent et justifié des termes qui ne sont pas couramment usités, indiquer les sens d'un mot et préciser celui que l'on retient pour construire un raisonnement, etc. Cependant, composer une explication de texte ou une dissertation ne consiste pas à se soumettre à des règles purement formelles. Il s'agit avant tout de développer un travail philosophique personnel et instruit des connaissances acquises par l'étude des notions et des œuvres. »

II - S'agissant des modes de composition :

1/ Dissertation

On n'attend pas des copies qu'elles épousent un format rhétorique déterminé à l'avance – s'agissant de l'organisation d'ensemble de la copie et en particulier de l'« introduction », du « développement » ou de la « conclusion ». S'il revient à chaque professeur d'enseigner à ses élèves une manière de *composer une dissertation*, on sait d'expérience que les « manières » sont variables. Un véritable pluralisme est donc requis lors des commissions d'entente et d'harmonisation pour apprécier des formes de composition variées. On se garde en particulier de faire prévaloir un modèle dissertatif figé (par exemple du type « thèse-antithèse-... ») et l'on cherche plutôt à apprécier les efforts de construction de la pensée par lesquels les copies parviennent à rendre raison du sujet et de ses diverses possibilités théoriques.

On valorise donc une attention précise au sujet, sur la base des savoirs et des savoir-faire que le programme amène à travailler : prise en compte des réalités et des situations dans et par lesquelles la question posée est susceptible de prendre sens ; attention portée aux termes et aux idées qu'elle implique ; détermination de difficultés et problèmes d'ordre théorique ou pratique qui l'expliquent et la justifient ; mobilisation instructive des exemples et des références.

Ce faisant, on valorise un propos qui prend la forme d'une recherche et qui permet la prise en charge d'un problème. Cela s'apprécie de manière globale en tenant compte de la construction et de la progression d'ensemble de l'exposé.

2/ Explication de texte

On n'attend pas des copies qu'elles épousent un format rhétorique déterminé à l'avance. En particulier, il n'est pas attendu qu'elles fassent apparaître deux moments de la réflexion, l'un qui serait dévolu à l'explication, parfois nommée « paraphrase explicative », et l'autre à une supposée discussion ; ou que les introductions se conforment à un schéma distinguant « thème », « thèse », « problème », « enjeux » ; ou encore que l'organisation et le plan du texte fassent l'objet d'un moment d'explication différencié.

S'il revient à chaque professeur d'enseigner à ses élèves une manière de composer une explication de texte, on sait d'expérience que les « manières » sont variables. Un véritable pluralisme est donc requis lors des commissions d'entente et d'harmonisation pour apprécier des formes de composition variées. On valorise les copies qui font preuve d'une attention suffisamment précise au texte, tant dans son mouvement global que dans ses moments ou articulations différenciés. On valorise les copies qui parviennent, d'une manière ou d'une autre, à reconstituer la progression argumentative du texte et, ce faisant, à en dégager et à en questionner la signification. L'ensemble de ces qualités s'apprécie en tenant compte de la construction d'ensemble de la copie.

Sujet 1

Il serait souhaitable que les candidats parviennent, d'une manière ou d'une autre, à prendre la mesure du caractère énigmatique ou paradoxal de la question posée : pourquoi et comment le fait d'avoir raison – à supposer que tel soit vraiment le cas – pourrait-il nous échapper ? et quel savoir – ou de quel type de savoir – aurions-nous besoin pour nous en assurer ? quels seraient les conditions ou moyens d'un tel savoir ? Si l'on a effectivement raison (et qu'il n'y ait pas là une simple apparence), c'est que l'on dispose de suffisamment d'indications, ou même de preuves, permettant d'établir que c'est vraiment le cas : comment pourrions-nous dès lors ne pas le savoir ? On perçoit toutefois immédiatement, par la formulation même de ces interrogations, qu'elles demandent un travail de réflexion soutenu, adossé à des connaissances suffisamment précises : notions (la vérité, la science, la raison, le langage, la conscience, etc.) ; repères (croire/savoir, objectif/subjectif/intersubjectif, vrai/probable/certain, etc.) ; exemples et références aux auteurs pertinents ; pluralité des perspectives (la connaissance, mais aussi sous l'angle pratique la morale, voire la politique, et l'existence et la culture). On n'attendra donc pas des éléments de problématisation, d'analyse ou d'argumentation par trop techniques et hors de portée des candidats, mais plutôt – et cela sur l'ensemble du devoir – la mise au jour progressive des relations complexes qu'entretiennent la vérité et la certitude, la croyance et le savoir, la connaissance objective et les modalités parfois partielles ou approximatives de son appropriation et de son partage (ne pas avoir raison tout seul). En particulier : la mobilisation du repère conceptuel « vrai/probable/certain » étant précieuse et peut-être même déterminante pour le traitement du sujet, on valorisera les copies qui se donneront les moyens de le déployer.

Quant au paradoxe relatif à la possible disjonction de la certitude et du savoir (implicite dans le sujet), on valorisera sans hésiter les copies :

- qui prendront le temps (et pas nécessairement de manière introductive) de se demander ce que signifie « avoir raison » : quel sens donner au terme de « raison » et comment caractériser cette relation au savoir ?
- qui seront d'une manière ou d'une autre sensibles à l'idée que la vérité requiert un certain *établissement* – dans l'ordre de l'expérience, dans l'ordre du raisonnement ; et qu'on a dès lors affaire à un ou à des processus intellectuels ou discursifs qui ne se réduisent pas à l'affirmation immédiate ou dogmatique

de tel ou tel énoncé posé ou tenu pour vrai – un certain savoir du savoir se trouvant alors requis ;

- qui se donneront les moyens de différencier (pas nécessairement de manière immédiate, mais parfois aussi progressivement) la certitude et la vérité ; et qui, ce faisant, travailleront à distinguer différentes formes ou modalités ou degrés de la certitude : comment la possession d'un savoir vient-elle consolider, ou au contraire relativiser, l'assurance d'être dans le vrai ? peut-on (et comment) distinguer la certitude rapportée à un concept ou à un raisonnement et celle associée à une simple affirmation ou représentation ?

On appréciera et on valorisera aussi les copies qui parviendront à donner au terme de « doute » des sens différenciés : le retrait ou l'embarras de celui qui ne sait pas ; mais aussi l'interrogation soutenue et méthodique de celui qui cherche.

On valorisera les copies qui se rendront sensibles à la répétition du pronom personnel « je », plaçant le questionnement au niveau du sujet lui-même et interrogeant soit la garantie soit le risque d'une certitude subjective, fondée en première personne. L'usage opératoire du repère conceptuel subjectif/objectif pourrait alors permettre de construire et de préciser la réflexion, les meilleures copies pouvant se rendre sensibles à la polysémie de « subjectif », renvoyant soit à un sujet singulier, soit à tout sujet, soit, plus précisément encore, à un partage intersubjectif des raisons.

Par son ouverture, on peut imaginer que le sujet puisse être pris en charge de manière plurielle selon la perspective retenue : théorique, mais aussi pratique. La perspective de travail la plus évidente est sans doute celle de la connaissance, réfléchissant les conditions et les limites de la certitude subjective et par là le rôle et les limites de la raison elle-même et/ou de la science. Reste qu'à cette perspective épistémologique et même métaphysique, on peut joindre une perspective morale, pratique et même existentielle : dans quelle mesure le sujet agissant peut-il être assuré d'avoir raison, jusqu'où ? est-ce même souhaitable ? On valorisera alors les copies qui exploreront le couple certitude/doute et, plus encore, celles qui interrogeront leurs valeurs respectives dans le champ pratique, le doute pouvant prendre la figure aussi bien de la résolution ou de l'irrésolution que de la témérité ou de la prudence, engageant donc les relations entre raison et volonté.

On peut également enfin imaginer une perspective morale et politique, centrée sur les relations interpersonnelles et les jeux de pouvoir où « avoir raison » peut signifier imposer sa volonté à autrui, le soumettre et l'aliéner ou, au contraire, partager avec lui des moments d'incertitude et de doute, de recherche ou de coopération.

Sujet 2

Si la notion de justice est aisément identifiable, le sujet appelle de la part des candidats plusieurs points d'attention soutenue (et susceptibles de devenir des points d'appui *tout au long d'une copie développant progressivement l'effort de problématisation*) :

- quel sens donner ici au terme de justice : s'agit-il d'une institution, d'une pratique, d'une idée voire d'un idéal, ou encore de l'articulation, plus ou moins équilibrée ou harmonieuse, de ces différentes dimensions ?
- quel sens donner au terme d'« égalité » dans le contexte d'une réflexion sur la justice, dans le contexte des institutions et des pratiques qui lui confèrent sens et réalité ?

On n'attend pas des candidats des considérations par trop techniques, mais plutôt une sensibilité au fait qu'il existe des formes ou des figures différentes de l'égalité

(arithmétique ou proportionnelle - notamment), et que celle-ci implique une dimension relationnelle – mais diversement déterminée. Dans cette perspective, on apprécie et on valorise la mobilisation et la mise en questionnement du repère conceptuel : identité /égalité/différence.

Si l'on attend que soit explorée, d'une manière ou d'une autre, la relation entre égalité et justice, mettant en lumière combien la première semble bien être la condition de la seconde, combien aussi l'appréciation des situations et circonstances différenciées est nécessaire à la justice, on valorise les copies qui ne se contentent pas de l'opposition abstraite d'une « réponse positive » et d'une « réponse négative » à la question posée par le sujet. On valorise aussi les copies qui interrogent ce que peut bien signifier « garantir » eu égard à la justice : établissement des droits et, au-delà, conditions sociales ou politiques.

Peuvent prendre place ici :

- des réflexions sur la justice comme institution judiciaire, et sur les manières d'établir ou de rétablir l'égalité devant la loi ;
- des réflexions sur la nécessité de se donner des médiations variées (au sein mais aussi en dehors de l'institution judiciaire) permettant d'établir ou de rétablir l'égalité, réellement ou symboliquement.

Deux directions de réflexion au moins peuvent apparaître dans les copies, et qui pourront l'une et l'autre être appréciées et valorisées :

- en travaillant à partir de l'opposition d'une égalité formelle ou idéale au regard d'une demande de justice toujours située, matérielle ou réelle, une réflexion pourra s'engager sur l'exigence d'égalité, et sur les moyens de l'ajuster, de la corriger ou de l'adapter, cherchant à déterminer les principes et les moyens pour ce faire.
- en travaillant à partir d'une interrogation sur la justice elle-même, la possibilité même d'une justice *effective* pourra être interrogée en regard des obstacles qui entravent sa mise en œuvre (détermination délicate des responsables et des responsabilités ; évaluation incertaine des conséquences – en matière notamment de dommages subjectifs, etc..) Et cela notamment d'un point de vue judiciaire, relativement aux formes institutionnelles par lesquelles la justice se réalise : justice distributive, réparatrice, restaurative, etc.

On peut aussi souhaiter et valoriser une réflexion morale et politique, et relative à l'État de droit, qui rencontrera et travaille l'idée que c'est la stricte égalité de valeur comme fins en soi des sujets qui est la condition même de toute dignité et de tout devoir.

En tout état de cause, on valorise les copies mettant en œuvre de manière opératoire et/ou définissant des repères conceptuels ici utiles : formel/matériel, théorie/pratique, légal/légitime, etc., mais aussi des distinctions comme égalité arithmétique/géométrique, justice/équité, etc.

De manière plus générale, on valorise celles qui prennent précisément en charge le sujet, s'appuient de manière ajustée sur des références philosophiques pertinentes, celles aussi qui proposent des exemples bien analysés, se montrant attentives à la complexité de la réalité.

Sujet 3

On peut raisonnablement attendre des candidats qu'ils engagent, d'une manière ou d'une autre, une lecture suffisamment précise et attentive du texte (celui-ci ne contenant pas de difficultés sémantiques ou syntaxiques majeures).

Les copies n'auront probablement pas de difficulté pour identifier la notion de liberté, interrogée ici sous une approche au premier abord pratique – celui des actes, des ouvrages ou des œuvres, engageant la réussite ou l'échec (ou l'échec supposé) de la volonté du sujet à se réaliser. On appréciera qu'elles s'étonnent que l'échec de tel ou tel projet déterminé ne soit pas identifié purement et simplement à celui de la liberté elle-même (au nom par exemple d'un constat de faiblesse, ou d'incapacité, du sujet agissant). Ou, pour dire autrement : qu'elles se rendent sensibles au travail de relativisation, ou même de réfutation et de subversion, que le texte effectue s'agissant de cette notion d'échec.

On valorise les copies qui interrogent l'idée que la liberté est « engagement » – même « engagement dans le monde » – et qui se demandent ce que ces termes peuvent signifier. Et aussi : celles qui sont attentives à la dimension temporelle ainsi qu'à la très grande ouverture de visée d'un avenir de possibles (le pluriel ayant ici son importance). Celles encore qui saisissent que la liberté est ici « libre mouvement de l'existence », englobant le passé dans une projection vers un avenir non déterminé : quel sens donner alors au terme de « mouvement » ? et comment en comprendre la mise en œuvre ? comment penser alors la relation du passé et de l'avenir, à l'inverse de ce qu'on pourrait croire – lorsque c'est l'avenir qui reprend et d'une certaine manière rejoue et redétermine le passé ?

On apprécie et on valorise le fait que les figures de l'« échec » et de l'« obstacle » soient précisément analysées et questionnées (y compris lorsqu'elles n'apparaissent pas dans leur représentation ou interprétation habituelles) : méconnaissance d'un « échec » (supposé) qui finalement n'en n'est pas un ; puissance de « l'idée d'échec » associée à une peur qui paralyse l'action, et que parvient à dépasser celui qui se relève d'une « ruine » ou d'un « accident » qu'on aurait pu croire fatal.

L'exemple de Van Gogh, précisément analysé, pourra donner lieu à la mise en lumière d'un devenir paradoxal : si le destin de Van Gogh porte « résignation », « renoncement » et « déchirement », parce qu'un terme est mis à la possibilité de peindre (et donc de se définir comme peintre), ce devenir n'a pas le sens d'une perte ou d'une négation de la liberté. Comment comprendre et expliquer que la liberté puisse se reprendre, intacte, et se réinvestir sous d'autres formes et dans d'autres voies ?

On valorise les copies qui se rendent attentives aux conditions énoncées pour que l'échec puisse être en quelque sorte fructueux (et non « stérile ») et participer de la liberté du sujet.

Si l'échec doit être occasion d'un « dépassement » ouvrant en l'avenir « des possibilités neuves », la liberté étant bien mouvement, ce mouvement ne peut pas s'enfermer dans un « contenu singulier », à savoir dans un but déterminé (une « fin » donnée), mais doit viser « le libre mouvement de l'existence », un « engagement dans le monde » qui prend la forme d'un mode singulier « de vie personnelle et de communication avec autrui ».

Sont particulièrement valorisées les copies qui s'essayent à proposer des hypothèses d'interprétation de ces expressions ; celles qui examinent l'opposition entre l'objet (« la chose ») et le sujet ; celles aussi qui relèvent le caractère toutefois ambivalent de l'échec : « vécu à la fois dans le déchirement et dans la joie ».